



CONSEIL D'ETAT

Château cantonal
1014 Lausanne

Direction générale des douanes
Division principale droits et redevances
Section service juridique
Monbijoustrasse 40
3003 Berne

Réf. : PM/14014582

Lausanne, le 7 mars 2007

FRONTEX

Consultation fédérale

Approbation et mise en œuvre de l'échange de notes entre la Suisse et l'Union européenne (UE) concernant la reprise du règlement CE n° 2007/2004 portant création de l'agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures (FRONTEX) - (Développement de l'acquis de Schengen)

Madame, Monsieur,

Par la présente, le Conseil d'Etat du Canton de Vaud répond à la lettre du Département fédéral des finances, du 28 décembre 2006, et vous transmet ses déterminations sur la consultation mentionnée.

Le Gouvernement vaudois estime que l'approbation et mise en œuvre de l'échange de notes entre la Suisse et l'Union européenne (UE) concernant la reprise du règlement CE n° 2007/2004 portant création de l'agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures (FRONTEX) va dans le bon sens et il y est favorable.

Le Conseil d'Etat espère par ailleurs que la participation de la Suisse à l'agence FRONTEX permettra aux polices cantonales de collaborer efficacement avec celle-ci, par l'échange direct de renseignements aux pays frontières.

En vous remerciant de l'attention portée à la présente, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments distingués.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LE PRESIDENT

LE CHANCELIER

Charles-Louis Rochat

Vincent Grandjean

Copie

- Office des affaires extérieures
- Police cantonale